



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE INDRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 13 - JUILLET 2011

SOMMAIRE

36 - Préfecture de l'Indre

Secrétariat Général

Arrêté N °2011137-0003 - Arrêté portant subdélégation de signature de M Yves GARRIGUES, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest à des fonctionnaires placés sous son autorité	1
Arrêté N °2011148-0001 - arrêté portant délégation de signature à Mesdames Anne Paquereau, Anne- Marie Yvernault, Florence Allouis, Fabienne Bascio et M. Miguel Maledon	3
Arrêté N °2011185-0025 - désignant M. Frédéric LAVIGNE, sous- préfet de l'arrondissement du BLANC, pour assurer la suppléance du Secrétaire général de la préfecture de l'Indre du lundi 4 au vendredi 15 juillet 2011	6
Arrêté N °2011185-0026 - désignant Mme Elisabeth GASULLA, sous- préfète de l'arrondissement d'Issoudun, pour assurer la suppléance du Secrétaire général de la préfecture de l'Indre du lundi 18 au jeudi 28 juillet 2011	8



PREFECTURE INDRE

Arrêté n °2011137-0003

36 - Préfecture de l'Indre
Secrétariat Général
Service de Coordination et d'Evaluation de l'Action Départementale

Arrêté portant subdélégation de signature de
M Yves GARRIGUES, directeur de la sécurité
de l'aviation civile Ouest à des fonctionnaires
placés sous son autorité



PRÉFET DE L'INDRE

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest

Arrêté n° 2011 – 110412 / DSAC-O / CAB

portant subdélégation de signature de M. Yves GARRIGUES, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest à des fonctionnaires placés sous son autorité

**Le Préfet de l'Indre
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 23 décembre 2008 du directeur général de l'aviation civile, nommant M. Yves GARRIGUES directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest à compter du 1er janvier 2009,
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2011 portant délégation de signature de M. Xavier PENEAU, préfet de l'Indre, à M. Yves GARRIGUES, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest,

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GARRIGUES, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2011 susvisé est exercée par :

- Mme Anne FARCY, chef du département surveillance et régulation, M. Philippe OILLO, chef de cabinet, et M. André XECH, chargé de mission, pour les alinéas 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7 ;
- M. Philippe TIERCELIN, délégué Centre, pour les alinéas 1, 5, et 6 ;
- M. Alain EUDOT, chef de la subdivision aéroports, pour l'alinéa 5 ;
- M. Frédéric DANTZER, chef de la division sûreté, pour l'alinéa 6.

Article 2 : L'arrêté du 31 janvier 2011 portant subdélégation de signature du directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest est abrogé.

Article 3 : Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest et les fonctionnaires sub-délégués sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

A Guipavas, le 10 mai 2011.

Pour le Préfet,
et par délégation,

Yves GARRIGUES
directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest



PREFECTURE INDRE

Arrêté n °2011148-0001

signé par Xavier PÉNEAU, Préfet de l'Indre
le 28 Mai 2011

36 - Préfecture de l'Indre
Secrétariat Général
Service de Coordination et d'Evaluation de l'Action Départementale

arrêté portant délégation de signature à
Mesdames Anne Paquereau, Anne- Marie
Yvernault, Florence Allouis, Fabienne Bascio
et M. Miguel Maledon



PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GENERAL
Service de coordination et d'évaluation
de l'action de l'Etat dans le département

ARRETE N° 2011 148-0001 du 28 mai 2011

Portant délégation de signature à

Madame Anne PAQUEREAU, Directrice des Services du Cabinet,

M. Miguel MALEDON, chef du bureau du Cabinet,

Mme Anne-Marie YVERNAULT, chef du S.I.D.P.C.

Mme Florence ALLOUIS, adjointe au chef du S.I.D.P.C.

Mlle Fabienne BASCIO, chef du service de la Communication interministérielle et de la documentation,

**Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu le décret du 19 septembre 2008 portant nomination de M. Philippe MALIZARD, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de M. Xavier PÉNEAU en qualité de préfet de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 1998 modifié relatif à la composition de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les IGH ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, en date du 6 juillet 2007 portant mutation de Mme Anne PAQUEREAU, à la préfecture de l'Indre pour exercer les fonctions de directeur des services du cabinet à compter du 1^{er} septembre 2007 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, en date du 11 août 2009 nommant M. Miguel MALEDON en qualité d'attaché d'administration à la préfecture de l'Indre, à compter du 1^{er} septembre 2009 ;

ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration dans la limite de 800 €.

Article 4 : délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie YVERNAULT, chef du service interministériel de défense et de protection civiles (S.I.D.P.C.) à l'effet de signer les documents se rapportant aux domaines suivants :

- convocations, procès-verbaux et courriers de notification des avis de la sous-commission départementale de sécurité et de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Châteauroux,
- convocations aux réunions,
- cartes et brevets de secouriste, enseignement du secourisme - constitution des équipes de secouristes,
- déminage,
- engagement des crédits et liquidation des dépenses imputées sur les crédits du ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement (information préventive des populations) et du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (préparation d'exercices) dans la limite de 800 € (programme 307),
- signature des opérations courantes liées aux installations de sécurité du site (vidéo-surveillance, détection incendie, protection contre l'intrusion).

Article 5 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme YVERNAULT, délégation est donnée à Mme Florence ALLOUIS, adjointe au chef du service interministériel de défense et de protection civiles.

Article 6 : M. Miguel MALEDON, Mme YVERNAULT, et Mme Florence ALLOUIS sont également autorisés à signer :

- les correspondances administratives courantes, à l'exception de celles adressées aux ministres, aux parlementaires nationaux et européens, au président du Conseil général, aux conseillers généraux, aux maires et au président de la communauté d'agglomération de Châteauroux, au procureur de la République,
- les copies conformes de documents divers,
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception.

Article 7 : délégation de signature est donnée à Mlle Fabienne BASCIO, chef du service de la communication interministérielle et de la documentation, se rapportant à l'engagement des crédits et liquidation des dépenses imputées sur les crédits du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration dans la limite de 800 € (programme 307).

Article 8 : l'arrêté n° 2010340-0009 du 6 décembre 2010, portant délégation de signature à Mme Anne PAQUEREAU, directrice des services du cabinet, à Mme Gisèle HAVARD, chef du bureau du cabinet, à Mme Florence ALLOUIS, adjointe à la chef de bureau du cabinet, à Mme Anne-Marie YVERNAULT, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à M. Miguel MALEDON, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à Mlle Fabienne BASCIO, chef du bureau de la communication interministérielle et de la documentation, est abrogé.

Article 9 : le Secrétaire général et la Directrice des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux fonctionnaires délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.


Xavier PÉNEAU



PREFECTURE INDRE

Arrêté n °2011185-0025

signé par Xavier PÉNEAU, Préfet de l'Indre
le 04 Juillet 2011

36 - Préfecture de l'Indre
Secrétariat Général
Service de Coordination et d'Evaluation de l'Action Départementale

désignant M. Frédéric LAVIGNE, sous- préfet
de l'arrondissement du BLANC, pour assurer
la suppléance du Secrétaire général de la
préfecture de l'Indre du lundi 4 au vendredi 15
juillet 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GENERAL
Service de coordination et d'évaluation
de l'action de l'Etat dans le département

ARRETE N° 2011 185 - 0025

**Désignant Monsieur Frédéric LAVIGNE, sous-préfet de l'arrondissement du Blanc,
pour assurer la suppléance du Secrétaire général de la préfecture de l'Indre
du lundi 4 au vendredi 15 juillet 2011**

LE PREFET,

Chevalier de la Légion d'honneur,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 19 septembre 2008 portant nomination de monsieur Philippe MALIZARD, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Indre ;

VU le décret du 6 mai 2009 portant nomination de monsieur Frédéric LAVIGNE, en qualité de sous-préfet de Le Blanc ;

VU le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de monsieur Xavier PÉNEAU en qualité de préfet du département de l'Indre

Considérant l'absence de Monsieur Philippe MALIZARD, Secrétaire général de la préfecture de l'Indre, du 4 au 28 juillet 2011 ;

Considérant qu'il convient d'assurer l'administration de l'Etat dans le département ;

A R R E T E

Article 1er – Monsieur Frédéric LAVIGNE, sous-préfet de l'arrondissement du Blanc, est désigné pour assurer du 4 au 15 juillet 2011, la suppléance des fonctions de Monsieur Philippe MALIZARD, Secrétaire général de la préfecture de l'Indre.

Article 2 - Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement du Blanc est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Xavier PÉNEAU



PREFECTURE INDRE

Arrêté n °2011185-0026

signé par Xavier PÉNEAU, Préfet de l'Indre
le 04 Juillet 2011

36 - Préfecture de l'Indre
Secrétariat Général
Service de Coordination et d'Evaluation de l'Action Départementale

désignant Mme Elisabeth GASULLA, sous-
préfète de l'arrondissement d'Issoudun, pour
assurer la suppléance du Secrétaire général de
la préfecture de l'Indre du lundi 18 au jeudi 28
juillet 2011



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GENERAL

Service de coordination et d'évaluation
de l'action de l'Etat dans le département

ARRETE N° 2011 185 - 0026

**Désignant Madame Elisabeth GASULLA, sous-préfète de l'arrondissement d'Issoudun,
pour assurer la suppléance du Secrétaire général de la préfecture de l'Indre
du lundi 18 au jeudi 28 juillet 2011**

LE PREFET,

Chevalier de la Légion d'honneur,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 19 septembre 2008 portant nomination de monsieur Philippe MALIZARD, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Indre ;

VU le décret du 26 août 2009 portant nomination de Madame Elisabeth GASULLA, en qualité de sous-préfète d'Issoudun ;

VU le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de monsieur Xavier PÉNEAU en qualité de préfet du département de l'Indre


Considérant l'absence de Monsieur Philippe MALIZARD, Secrétaire général de la préfecture de l'Indre, du 4 au 28 juillet 2011 ;

Considérant qu'il convient d'assurer l'administration de l'Etat dans le département ;

A R R E T E

Article 1er – Madame Elisabeth GASULLA, sous-préfète de l'arrondissement d'Issoudun, est désignée pour assurer du 18 au 28 juillet 2011, la suppléance des fonctions de Monsieur Philippe MALIZARD, Secrétaire général de la préfecture de l'Indre.

Article 2 - Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Issoudun est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.


Xavier PÉNEAU